

Trions bien pour demain !

- ☐ RÉDUIRE
- ☐ COLLECTER
- ☒ VALORISER



Trier ses déchets, c'est simple et l'affaire de tous !

En suivant les consignes, vous ne jetez pas : vous triez, vous recyclez, vous valorisez.

Le geste de tri s'améliore, continuons nos efforts pour que nos déchets deviennent des ressources.



Trier ses déchets

C'est jeter les bons déchets dans la bonne poubelle.
En appartement ou en maison, les consignes de tri ne changent pas, à chaque déchet sa poubelle.



1

LA POUBELLE DES EMBALLAGES ET PAPIERS

37 KG/AN/HABITANT

DONT 26 KG/AN/HABITANT VALORISÉS

QUOI ?

Pour tous les emballages et papiers.

Plus précisément :

- **Les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires.**
- **Les cartons et papiers** (magazines, enveloppes, journaux...).
- **Les petits emballages métalliques** (capsules de café, gourdes de compotes...).
- **Les barquettes, sacs en plastique** (sachets de chips, barquettes en polystyrène, barquettes transparentes...).
- **Les pots et boîtes en plastique** (yaourts, crème fraîche, boîtes de glace...).
- **Les films de suremballage** (blister, cellophane...).
- **Les boîtes de conserve, cannettes.**

COMMENT ?

Il est impératif que tous les déchets qui vont dans le bac jaune puissent être identifiés en centre de tri. C'est pour cette raison qu'ils doivent être toujours :

- **Jetés en vrac** (non imbriqués les uns dans les autres).
- **Sans sac** (non enfermés dans un sac plastique).
- **Vidés de leur contenu** (non lavés).

ZOOM SUR LE BAC JAUNE ATTENTION AUX FAUX AMIS !

La poubelle au couvercle jaune est destinée à recevoir des emballages et papiers (magazines, journaux, enveloppes) uniquement. Les objets en plastique ne doivent pas y être jetés mais doivent aller dans la poubelle des ordures ménagères lorsqu'ils sont cassés. Exemples : vaisselle en plastique (gobelets, assiettes, couverts), cintres, sceaux, bassine.

→ Rappelons également que les masques jetables, les couches, les mouchoirs et essuie-tout doivent aller dans la poubelle des ordures ménagères.



2

LA POUBELLE POUR LE VERRE

13 KG / AN / HABITANT

QUOI ?

Pour les bouteilles et bocaux en verre (pas de verre de table ni de vaisselle).

COMMENT ?

- Vidés de leur contenu, (non lavés),
- sans bouchon.

3

LES ENCOMBRANTS

17 KG / AN / HABITANT

COLLECTÉS

Ferraille, bois, matelas, meubles, fauteuils, gros cartons.

NON COLLECTÉS

Pneus, pots de peinture, déchets toxiques, gravats, déchets de chantier, sanitaires, batteries, bouteilles de gaz, objets avec du verre, miroirs.

4

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

19 KG / AN / HABITANT

- **Les déchets végétaux sont collectés régulièrement selon le rythme précisé dans votre calendrier de collecte.** Pour rappel, vous pouvez présenter 3 fagots attachés avec de la ficelle (1,50 m de long et 5 cm max pour les branches) ou 3 sacs ouverts d'environ 100 L et le bac 240 L.



5

LA POUBELLE DES ORDURES MÉNAGÈRES

257 KG / AN / HABITANT

QUOI ?

Pour les objets cassés, la vaisselle, les mouchoirs, les couches, essuie-tout, les restes alimentaires*.

COMMENT ?

Les déchets doivent être enfermés dans un sac poubelle.



Les restes alimentaires peuvent être valorisés et compostés. À défaut, les mettre aux ordures ménagères

Faites votre demande de composteur individuel, collectif ou lombricomposteur au 01 78 18 22 25.

6

LES AUTRES DÉCHETS ?

Pour tous les autres déchets, le Grand-Orly Seine Bièvre propose des solutions :

- **Les appareils électriques et électroniques** : peuvent être collectés à domicile gratuitement grâce au service « Je donne mon électroménager.fr ». Il suffit de prendre RDV en ligne : www.jedonnemonelectromenager.fr.

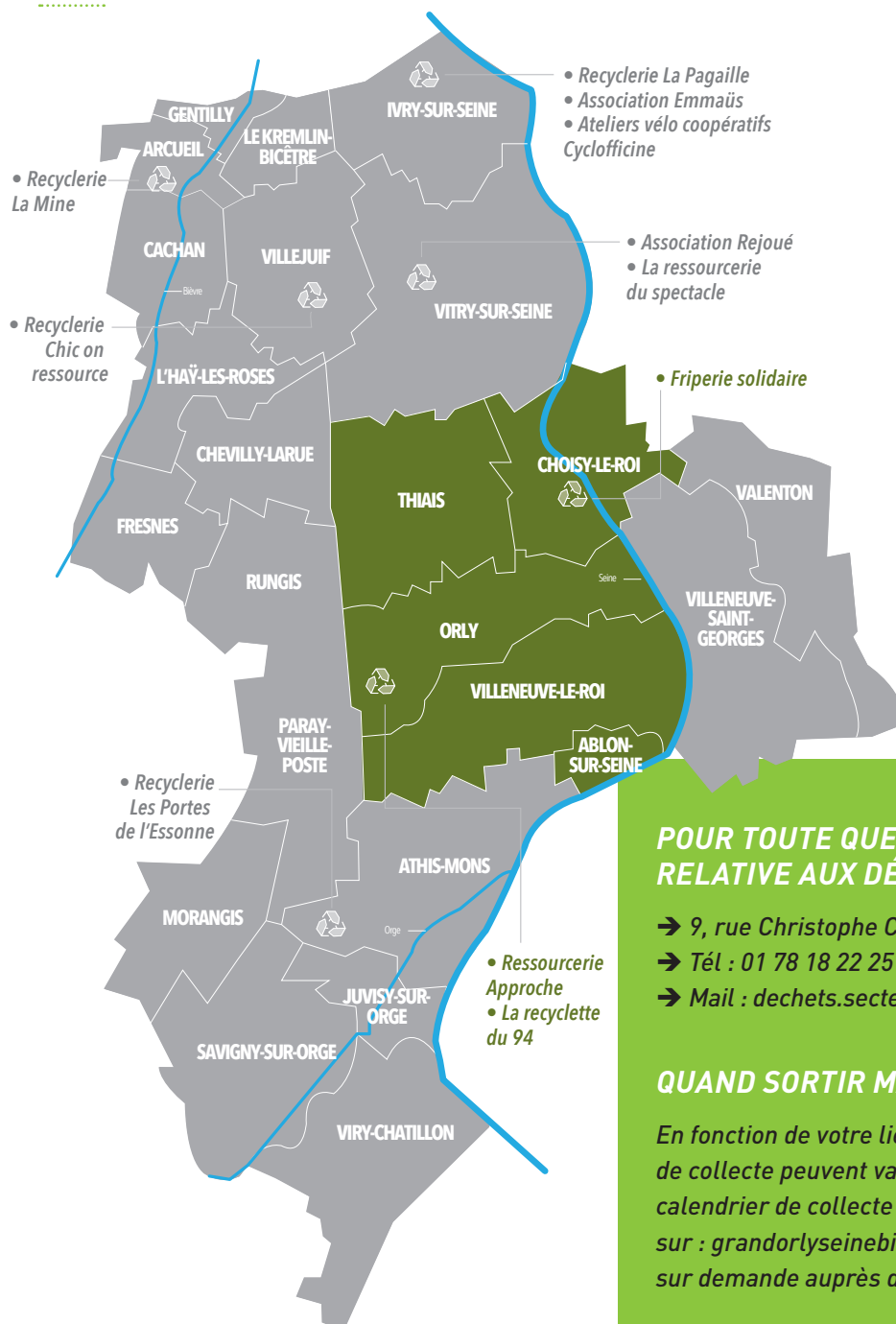
7

EN DÉCHÈTERIE ?

Doivent être apportés en déchèterie :

- **Les déchets toxiques** (pneus, peinture, huiles) ;
- **les déchets du bricolage** ;
- **les gravats** ;
- **les meubles cassés ou incomplets** ;
- **les matelas**.

LA GESTION DES DÉCHETS AU GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE



POUR TOUTE QUESTION RELATIVE AUX DÉCHETS

- 9, rue Christophe Colomb 94310 Orly
- Tél : 01 78 18 22 25
- Mail : dechets.secteurrest@grandorlyseinebievre.fr

QUAND SORTIR MA POUBELLE ?

En fonction de votre lieu de résidence, les jours de collecte peuvent varier. Il faut vous référer au calendrier de collecte de votre secteur disponible sur : grandorlyseinebievre.fr, rubrique « déchets » ou sur demande auprès de nos équipes.

- Toutefois, les poubelles doivent être rentrées le jour même, afin de ne pas occasionner de gêne sur la voie publique.



Des vidéos pour vous aider

Des vidéos ont été réalisées pour expliquer comment trier et ce que deviennent les déchets une fois jetés. Retrouvez nos vidéos sur grandorlyseinebievre.fr

